



Droit sur l'etats des lieu d'un appartement

Par **rose_old**, le **01/08/2007 à 10:09**

bonjour voila j'ai mon fils qui est entre en colocation au mois d'octobre 2006 il a remplace une autre colocataire mais voila quand lui est rentre il n'y a pas eu d'etats des lieu de fait l'appartement n'etait pas tres propres quand il est rentre c'est a dire la moquette etait toutes abime et meme coupee sa chambre la tapisserie etait un peu abime un fils electrique pendait dans sa salle de bain ainsi que dans le couloir; quand il a decide de quitte l'appartement il a remis la lettre au proprietaire et la je me demande s'il ne devait pas etre fait un pre etat des lieu pour eventuellement s'il y avait eu des travaux a faire nous aurions peu les faire , ont ne lieu a pas donne la non plus le double de l'etats des lieux il est alle le revoir pour savoir ou cela en etait pour recupere la caution qui s'eleve a 520 euros mais monsieur na toujours pas fait de devis quel sont c'est droit car la il est heberge chez un copain car il ne peu pas payer une autre caution aussi importante sans avoir recupere l'autre .pourrie vous me renseigner sur tout ce sujet merci a l'avance